

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 octobre 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOX - Frédéric GUINIERI - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE représentée par David GALTIER - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Sophie JOISSAINS.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier FREGEAC - Jean-Pascal GOURNES - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS 006-8471/20/BM

■ Attribution de subventions à Aix-Marseille Université pour l'organisation de manifestations et de colloques - Approbation d'une convention MET 20/16197/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de la convention de partenariat entre Aix-Marseille Université et la Métropole, il est proposé de soutenir des manifestations et actions valorisant le travail des équipes universitaires et de recherche.

En effet, ces actions contribuent à accroître la notoriété scientifique et à développer le caractère innovant du territoire. A ce titre, la Métropole Aix-Marseille-Provence apporte une aide financière limitée, complémentaire des autres financeurs.

Aussi, il est proposé de valider le soutien financier aux manifestations et actions portées par Aix-Marseille Université, avec une incidence financière totale de 25 500 euros comme suit :

- 4 000€ pour l'organisation du « Guichet d'accueil des étudiants internationaux d'Aix Marseille », du 31 août au 25 septembre 2020, organisé par Aix Marseille Université (AMU).
- 3 000 € pour l'organisation du colloque international « Prendre part à l'art et à la culture. Pratiques, théories et politiques de la médiation culturelle aujourd'hui » du 22 au 24 octobre 2020 à Marseille, organisé par le Laboratoire d'Etudes en Sciences des Arts (LESA)
- 1 500 € pour l'organisation des rencontres internationales « Les gestes du mosaïste antique : choix des matériaux, dessins préparatoires, mise en œuvre » du 29 au 31 octobre 2020 à Aix-en-Provence, organisée par la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH)
- 12 000 € pour l'organisation de la journée Semaine Aix-Marseille Université Entreprises 2020 le 24 novembre à Marseille, organisée par la Direction du partenariat avec le monde socio-économique (DPMSE)

Signé le 15 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 29 octobre 2020

- 1 000 € pour l'organisation du « 16^{ème} congrès de la division plasmas de la Société Française de Physique » du 25 au 27 novembre 2020 à Marseille, organisée par la Société Française de Physique (SFP)
- 2 000 € pour l'organisation du colloque international « D'un bord l'autre Derrida » du 14 au 19 décembre 2020 à Aix en Provence, organisé par Centre Interdisciplinaire d'Etude des Littératures d'Aix Marseille (CIELAM)
- 2 000 € pour l'organisation d'une rencontre scientifique en vue de la création d'une école de recherche sur le genre du 16 au 18 décembre 2020 à Marseille et Aix en Provence, organisée par la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH)

Tableau récapitulatif des subventions accordées pour les manifestations/colloques :

Organisateur	Manifestation / Colloque	Date	Subventions N-1	Subvention demandée	Budget prévisionnel Co financeurs	Montant proposé
Aix Marseille Université (AMU) GU : 2020-01426	Guichet d'accueil des étudiants internationaux	Du 31 août au 25 septembre 2020	N-1 : 5 000 € N-2 : 5 000 €	4 000 €	22 800 € Co-financeurs Etat : 14 800€ Ville Marseille : 2 000€ Ville d'Aix en Provence : 2 000 €	4 000€ Soit 17,54 % du budget prévisionnel
Laboratoire d'Etudes en Sciences des Arts (LESA) GU : 2020_01429	Colloque international « Prendre part à l'art et à la culture. Pratiques, théories et politiques de la médiation culturelle aujourd'hui »	22 au 24 octobre 2020	N-1 : €	3 000 €	18 088 € Fonds propres : 2 000 € Co financeurs : Région : 4 000 € Département : 1 500 € Ville de Marseille : 1 500 € Autres établissements publics : 6 088 €	3 000 € Soit : 16,59 % du budget prévisionnel
La Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH) GU : 2020_01427	« les gestes du mosaïste antique : choix des matériaux, dessins préparatoires, mise en œuvre »	29 au 31 octobre 2020	N-1 :	1 500 €	7 500 € Fonds propres : 1 161 € Co-financeurs : Etat : 3 839 € Département : 1 000 €	1 500 € Soit 20 % du budget prévisionnel
Direction du Partenariat avec le monde socio-économique (DPMSE) GU : 2020_01430	« La journée Semaine Aix-Marseille Université Entreprises 2020 »	24 novembre 2020	N-1 : 8 503 €	12 000 €	55 087 € Fonds propres : 28 087 € Co-financeurs : Département : 12 000 € Ville de Marseille 3 000 €	12 000 € Soit 21,78 % du budget prévisionnel
La Société Française de Physique (SFP) GU : 2020_01432	« 16 ^{ème} congrès de la division plasmas de la Société Française de Physique »	25 au 27 novembre 2020	N-1 : 2 000 €	1 000 €	21 135 € Co-financeurs : Département : 1 000 € Ville de Marseille : 1 000 € Droits d'inscript : 13 140 € Autres établissements publics : 3 495 € Fonds privés : 1 500 €	1 000 € Soit 4,73 % du budget prévisionnel
Centre interdisciplinaire d'étude des littératures d'Aix Marseille (CIELAM) GU : 2020_01431	Congrès international « D'un bord l'autre Derrida »	14 au 19 décembre 2020	N-1 : 9 500 €	2 000 €	16 342 € Fonds propres : 9 642 € Co financeurs : Département : 1 500 € Droits d'inscript : 3 200 €	2 000 € Soit 12,24% du budget prévisionnel

Signé le 15 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 29 octobre 2020

La Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH) GU : 2020_01425	Rencontre scientifique en vue de la création d'une école de recherche sur le genre	16 au 18 décembre 2020	N-1 :	2 000 €	10 000 € Co-financeurs : Etablissements publics : 8 000 €	2 000 € Soit 20 % du budget prévisionnel

Il est proposé au Bureau de la Métropole :

- d'attribuer une subvention de 25 500 euros à Aix-Marseille Université pour l'organisation des manifestations et colloques et, par dérogation au Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole, avec effet rétroactif pour les manifestations qui se sont tenues avant le présent Bureau d'approuver la convention afférente.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du 31 juillet 2020 du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence approuvant le Règlement budgétaire et financier Métropolitain ;
- La délibération n° ECO 007-2442/17/BM du 19 octobre 2017 du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence approuvant la convention cadre entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et Aix-Marseille Université, signée le 15 décembre 2017.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'apporter un soutien aux organismes publics d'enseignement supérieur et de recherche et, notamment, à Aix-Marseille Université.

Délibère

Article 1 :

Sont attribuées des subventions de fonctionnement spécifiques au profit d'Aix-Marseille Université pour l'aide à l'organisation de manifestations et colloques pour un montant total de 25 500 euros au titre de l'exercice 2020.

Signé le 15 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 29 octobre 2020

Article 2 :

Est approuvée la convention financière, ci-annexée conclue avec Aix-Marseille Université.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020 sur l'état spécial du territoire du CT2 en section de fonctionnement, chapitre 65 – Nature 657382 – Fonction 23.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée
Santé, ESR,
Recherche médicale,
Economie de la santé

Emmanuelle CHARAFE